



## COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

CABINET DE CECILE JODOGNE  
FONCTION PUBLIQUE  
POLITIQUE DE LA SANTE

Bruxelles, le 17/06/2015.

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### La COCOF se dote d'un règlement de travail !

Au terme de la procédure de conciliation et de la négociation syndicale, la Ministre de la Fonction publique Cécile Jodogne et les trois organisations syndicales – la CGSP, la CSC Services Publics et le SLFP – avec l'aide du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, ont mis la dernière main au projet de règlement de travail de la Commission Communautaire Française.

La version définitive du règlement sera signée cet après-midi à 15h au Cabinet de la Ministre (Botanic Building - 10 Bvd Saint-Lazare – 1210 Bruxelles) par Cécile Jodogne et les représentants des trois syndicats.

Ce règlement de travail reprend les conditions générales de travail qui seront transmises à l'ensemble des agents de la COCOF. Il garantit les conditions de sécurité et de bien-être au travail.

En outre, le document précise le fonctionnement et l'organisation du travail dans l'institution, qu'il s'agisse des heures à prester, des récupération d'heures supplémentaires ou encore des procédures en cas d'accidents ou d'absences motivées ou non.

« La valeur essentielle qui a guidé les travaux est l'EQUITE de tous les agents devant les conditions de travail et l'enregistrement des prestations identiques pour tous », explique la Ministre Cécile Jodogne qui souligne par ailleurs que « ce règlement de travail était obligatoire depuis 2003 ».

« Depuis le début de législature, j'ai mis tout en œuvre pour mettre en place dans les meilleurs délais un règlement de travail en bonne et due forme. », explique-t-elle.

« Avec un règlement clair et conforme à la législation en vigueur, l'environnement de travail de qualité et les bonnes relations entre les agents de la COCOF seront amplifiés ».

La Ministre tient à saluer la Direction de la COCOF et les organisations syndicales pour leur esprit constructif au cours des travaux ainsi que les fonctionnaires du service de Contrôle des lois sociales du SPF pour leurs précieux conseils.

Jérôme De Mot

+32 475 76 47 93